

Public cible :

Personne désignée par son employeur pour mettre en œuvre la démarche de prévention. Le référent peut être animateur sécurité, responsable QSE ou HSE, préventeur, salarié désigné compétent, personne ressource ou tout autre professionnel de la prévention.

Prérequis :

Transmission de l'attestation de réussite :
- à l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels »
Ou
- à la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée dans les services prévention des caisses de Sécurité Sociale.

Méthodes mobilisées :

Exposés didactiques, travaux individuels et mises en situations. La formation s'inscrit dans un principe d'acquisition de compétences.

Modalités d'évaluation :

Evaluations certificatives d'après le document de référence « Dispositif EvRP/AAT » de l'INRS.

Validation : Une attestation de fin de formation est délivrée. Les référents ayant participé à la totalité de la formation et satisfait à l'ensemble des épreuves certificatives obtiennent le certificat de référent EvRP/AAT.

Nombre de stagiaires maximum par session : 10

Durée : 4 jours, soit 28 heures.
2 fois 2 jours consécutifs décalés de 2 à 4 semaines pour permettre la réalisation de travaux intersessions.
Horaires : 9h00-12h30 14h00-17h30

Inter-session * :

L'intersession est un temps de transposition des savoirs acquis en compétences adaptées au contexte de l'entreprise. Ce temps est estimé à moins d'une journée pour réaliser :
- une évaluation certificative d'une durée de 2 heures environ ou l'apprenant analyse les pratiques de son entreprise, en questionnant 3 thèmes (Suivi des AT/MP, Evaluation, Communication) de la grille GPS&ST.
- une évaluation certificative d'une ½ journée environ pour l'analyse d'une situation de travail de son choix
Le stagiaire adresse au formateur le résultat de son travail 3 jours avant le 3ème jour de formation.

Objectifs de la formation :

A l'issue du stage, les participants seront capable de :

- Mettre en œuvre la démarche d'analyse des risques (évaluation des risques et analyse des AT) définie via une lettre d'engagement.
- Concevoir un plan d'actions issu d'une analyse des risques professionnels combinant les démarches d'Evaluation des Risques Professionnels et d'Analyse des Accidents de Travail

Contenu de la formation :

1. Accueil et positionnement

Formuler le contexte et les enjeux de la prévention ;
Aborder les 4 moments de la démarche d'analyse des risques ;
Identifier l'obligation réglementaire et formuler les résultats attendus ;
S'approprier le rôle de référent et agir en lien avec son dirigeant pour une mise en œuvre de sa stratégie de prévention.

2. Organisation de la démarche d'analyse des risques professionnels

Formaliser un état des lieux des pratiques de son entreprise ;
Identifier les écarts existants entre la démarche EvRP et d'AAT de son entreprise et les bonnes pratiques du Réseau de Prévention ;
Dégager des axes de progrès, des conditions de réussite et des ressources à associer.

3. Analyse d'une situation de travail

Aborder l'analyse d'une situation de travail, méthode commune à la démarche d'EvRP et d'AAT ;
Appliquer une méthode d'observation structurée de type ITAMaMi pour dégager les modalités d'exposition des risques ;
Formuler les conditions de réussite pour assurer la pertinence de l'analyse.

4. Démarche d'Analyse des Accident de Travail (AAT)

Etablir les bases d'un projet pour déployer la démarche d'AAT de son entreprise ;
Tirer les enseignements des accidents du travail et éviter qu'ils ne se reproduisent ;
Déterminer les faits puis les causes d'un accident pour proposer des mesures de prévention.

5. Travaux intersession*

Transposer les savoir-acquis en compétences adaptées au contexte de l'entreprise

6. Démarche d'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP)

Formuler les conditions de déploiement d'une démarche d'Evaluation des Risques Professionnels, s'appuyant sur des ressources identifiées ;
Enrichir l'analyse par l'activité par l'analyse par l'accident et par le risque ;
Aborder les démarches spécifiques à certains risques : RPS, risque chimique ... ;
Compléter l'analyse des modalités d'exposition par un système de cotation / hiérarchisation des risques adapté aux contraintes de l'entreprise ;
Adapter le formalisme du Document Unique à la réglementation et au contexte de son entreprise.

7. Construction d'un plan d'actions issu des démarches EvRP/AAT

Proposer des mesures de prévention portant sur les facteurs de prévention humains, organisationnels et techniques ;
Prioriser les mesures de prévention en s'appuyant sur des critères d'efficacité et les 9 principes généraux de prévention pour faciliter la décision du dirigeant ;
Structurer un plan d'actions agissant sur les différentes composantes des situations de travail dans le cadre d'une démarche participative.

8. Amélioration des pratiques pour une démarche d'analyse des risques professionnels pérenne

Restituer des actions adaptées pour encourager le déploiement, consolider le maintien d'une démarche participative.

9. Synthèse et perspectives

Modalités et délais

d'accès : Signature d'une convention de formation avant le 1^{er} jour de la formation.

Qualification du formateur :

Sylvie LENOIR est formateur certifié EvRP AAT du 31/03/2026 au 31/03/2029 par l'INRS.

Accessibilité aux personnes

handicapées :
Le contact est à votre disposition pour étudier la situation avec vous.

Contact :

Sylvie LENOIR
sljconseil@gmail.com
06 65 32 87 70

Organisation de la formation

Dates : selon calendrier Inter-entreprises ou convention Intra-entreprise

Lieu : Cagny (entrée d'Amiens – Parking gratuit)

Certaines activités sont conduites de manière interactive et nécessitent que le stagiaire se munisse **impérativement d'un ordinateur portable.**

Tarif de la formation :

1 900 € HT (2 280 € TTC) pour 1 participant en Inter-entreprises

1 530 € HT (1 836 € TTC) par participant pour l'inscription de 2 participants

4 400 € HT en Intra-entreprise (jusqu'à 10 participants) pour les entreprises des Hauts de France

Page 2/2 - MAJ : 27/07/2026